

## **TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX**

**Applicables au 01/09/2024**

### TRANSACTION VENTE:

- > Prix de vente net vendeur inférieur ou égal à 30 000 € : rémunération forfaitaire mini de 6.000 € TTC
- > Prix de vente net vendeur compris entre 30 001 € et 60 000 € : rémunération forfaitaire de 8.000 € TTC
- > Prix de vente net vendeur compris entre 60 001 € et 90 000 € : rémunération forfaitaire de 9.000 € TTC
- > Prix de vente net vendeur compris entre 90 001 € et 120 000 € : rémunération forfaitaire de 10.000 € TTC
- > Prix de vente net vendeur compris entre 120 001 € et 180 000 € : rémunération forfaitaire de 12.000 € TTC
- > Prix de vente net vendeur compris entre 180 001 € et 210 000 € : rémunération forfaitaire de 13.000 € TTC
- > Prix de vente net vendeur de plus de 210 001 € : entre 4 et 10 % TTC sur le prix de vente net vendeur.

Ces honoraires sont à la charge du Vendeur.

Principe du non-cumul: L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches. Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

### TRANSACTION VENTE LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNEL

- > 8% Sur le prix de vente net vendeur HT (pour les locaux commerciaux, locaux Professionnels et Fonds de commerce.

### LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNEL

- > 25 % HT de 12 mois de loyers hors charges et hors taxes (à la charge du bailleur et/ou du locataire selon le mandat)

### LOCATION POUR PARTICULIER

- > 1 mois de loyer TTC. Hors charges et hors taxes (à la charge du bailleur et/ou du locataire selon le mandat)

### ESTIMATION D'UN BIEN POUR PARTICULIER

- > Forfait de 150 EUROS TTC. Si signature d'un mandat de vente dans les 3 mois suivant la remise d'estimation, le montant du forfait sera déduit des honoraires de cette même vente.